

Agir Ensemble

De : "Agir Ensemble" <agirensemble@deputefourny.be>
 À : "_mailing" <agirensemble@deputefourny.be>
 Envoyé : mercredi 12 décembre 2007 17:20
 Objet : Newsletter 22. Le curage du lac: un démarrage réel pour une fin virtuelle.



Le curage du Lac, un démarrage réel pour une fin virtuelle.

La physionomie de la vallée du lac, telle que nous la connaissons actuellement, ne ressemble en rien à celle d'antan. Cette vallée est l'aboutissement de la métamorphose d'un simple terrain traversé par un ruisseau, inauguré en 1960.

Le lac est une propriété communale dont la gestion et l'entretien reviennent à la ville.

En 1971, un entrepreneur vide complètement le lac pour la construction de la piscine.

Dans les années 80, diverses activités sont organisées autour et sur le lac: parcours adeps, ski nautique, cortèges fleuris.

En juillet 2000, l'embarcadère dit "Monstre du lac" est démoli.

D'une superficie de 5ha 43a et d'une profondeur en amont d'environ deux mètres et en aval de quatre mètres, le lac va vite connaître un important problème d'envasement.

C'est donc pour résoudre cette problématique que le dossier de demande de subsides a été introduit auprès du cabinet du ministre de l'agriculture.

Pendant près de 10 ans, les citoyens de Neufchâteau ont attendu de voir ce projet se réaliser. Contre toute attente et grâce au travail de collaboration avec le député Fourny, le dossier et l'accord de financement sortent enfin début 2007.

Le montant du subside s'élève à **835.000 €**. Son utilité : le curage du Lac, ainsi que l'aménagement des abords. Les travaux se réalisent en plusieurs étapes :

- En mai : placement de tuyaux de drainage, démolition de la piscine et déviation du ruisseau côté bois
- En juin : organisation de la sauvegarde de la faune, aménagement de la frayère
- En juillet, début du curage du lac
- En septembre : placement des deux moines et des pontons, curage en cours, 20.000 m3 sont évacués.
- En octobre, curage à l'arrêt. 10.000 m3 restent (au centre du lac) et ne seront pas dégagés, sur décision du collège. Fin octobre, une partie de la vase est déversée sur les abords, sur les talus au tournant Bisoque. Puis le lac est recouvert.

Les conseillers du groupe agir ensemble dénoncent cette décision et ce travail de précipitation. Le collège s'en défend en remettant la responsabilité au Cabinet LUTGEN qui aurait refusé que les terres restantes soient à nouveau déblayées.

Et puis, lors du dernier Conseil communal, les vraies infos apparaissent dans ce dossier :

- Si le solde des boues au milieu du lac n'a pu être enlevé, c'est parce qu'aucun dossier de demande complémentaire n'a été introduit !!!!!!!!!!!. La majorité le reconnaît en conseil. Et sans cet accord, aucune autre démarche n'est possible : à

qui revient alors la faute ?

- 835.000 € de subsides ont été octroyés pour le travail réalisé à ce jour ; hors, il reste un solde de 160.000 €. L'argument financier avancé par la majorité pour expliquer l'impossibilité financière à finir entièrement le chantier ne tient donc pas la route. ... A qui la responsabilité ?

Que faut-il donc y voir ? Probablement **l'absence de volonté** de faire enlever l'ensemble des terres – et donc de faire le travail à moitié, **la politique de l'illusion** : quand tout est sous eau, on ne voit plus rien !!

« Une illusion de moins, c'est une vérité de plus. » (A. Dumas)

Pourvu que nos vérités n'apparaissent pas en été comme un îlot au centre du lac.

De vraies questions doivent être posées et des solutions durables doivent être trouvées pour le lac, cet outil de tourisme de notre commune.

La liste agir ensemble

www.cdhneufchateau.skynetblogs.be

www.chestrolais.over-blog.com



Infos sur les activités communales

www.deputefourny.be

Information NOD32 2008 (20070125)

Ce message a été vérifié par NOD32 Antivirus System.

<http://www.nod32.com>